

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE GRIGNY

DEL\_2024\_075

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**

**Séance du lundi 10 juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le dix juin à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Philippe RIO, Maire.

**Date de convocation** : 4 juin 2024

**Nombre de membres** :

- En exercice : 35
- Présents : 23
- Votants : 25
- Déports : 0

**Présents** :

Philippe RIO - Yveline LE BRIAND - Lamine CAMARA - Pascal TROADEC - Claire TAWAB KEBAY - Ganesh DJEARAMIN - Arsène ZERKAL - Philippe LOUISON - Jacky BORTOLI - Martial GAMIETTE - Mognidaho ISSA - Youssef BOUKANTAR - Ali Mohamed ABOUDOU - Sarah CHABROT - Laetitia JACQUEMIN - Imène KEDDOU - Sara GHENAIM - Anaïs KOSE - Kouider OUKBI - Sylvie GIBERT - Aziza BELABDA - Marie FOLLY - Dominique BRIVADY

**Excusés Représentés** :

Rose-Marie THUILOT représentée par Yveline LE BRIAND - Mahamoud SOILIH I représenté par Sara GHENAIM - Ngandu NTUMBA ép KENYA représentée par Kouider OUKBI - Cheick Oumar N'DIAYE représenté par Sylvie GIBERT

**Absents** :

Fatima OGBI - Saadia BELLAHMER - Fatima MAHFOUD - Michèle AUBRY - Seynabou Léonie DIARRA - Neal SAUNIER - Janna BOUBENDIR - Fatouma SYLLA

***Délibération N°DEL\_2024\_075 : « Vœu en faveur de la reconnaissance de l'État Palestinien par la France »***

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les résolutions des Nations Unies appelant à une solution à deux États, avec Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité,



**Considérant** que la Cour Internationale de Justice (CIJ) a récemment émis des mandats d'arrêt contre des membres du Hamas, ainsi que contre le Premier Ministre israélien pour plusieurs violations graves des Droits Humains et du Droit International Humanitaire ayant entraîné des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, essentiellement en lien avec la politique de famine et de destruction, et les homicides intentionnels de populations civiles,

**Considérant** que les Palestiniens, comme tout autre peuple, ont le droit à l'autodétermination et à vivre en paix et en sécurité dans un État souverain,

**Considérant** que l'Assemblée générale des Nations unies (ONU) a de nouveau tenu une session extraordinaire sur la crise à Gaza le 10 mai 2024 où 143 pays, dont la France, se sont prononcés en faveur de l'intégration de la Palestine comme membre à part entière de l'organisation,

**Considérant** que 142 des 193 États membres de l'ONU reconnaissent la Palestine comme un État de plein droit mais que notre pays manque à l'appel,

**Considérant** également que la reconnaissance de l'État palestinien par la France constituerait un pas décisif vers une paix durable et une solution équitable au conflit,

**Considérant** que cette reconnaissance montrerait l'engagement de la France en faveur des droits humains et de la justice internationale,

**Délibère, et décide,**

**De décider** d'adresser de nouveau une demande officielle au Président de la République, Emmanuel Macron, pour que la France reconnaisse un État Palestinien libre et autonome.

**De soutenir** cette initiative en communiquant cette décision à l'ensemble des communes voisines et aux institutions concernées.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

La présente délibération, adoptée en séance publique, sera transmise à Monsieur le Président de la République et aux autorités compétentes.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,  
  
Philippe RIO



Vote à l'unanimité

NPPV : 2

Sylvie GIBERT, Cheick Oumar N'DIAYE

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20240610-DEL\_2024\_075-DE



**La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de  
Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification**

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le



ID : 091-219102860-20240610-DEL\_2024\_075-DE